

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 17 OCTOBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 10 OCTOBRE, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Jean-François CHRETIEN
Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bruno GARNIER
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Paul MOREL
Michèle ANDRIEUX	Christine RAMIREZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Corine VALADE donne pouvoir à Armand JACQUEMIN
Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Bernard MAZE donne pouvoir à Jean-François CHRETIEN
Yahia MATAICHE donne pouvoir à Bruno GARNIER
Emeline GEFFLOT donne pouvoir à Damien LANNETTE-CLAVERIE

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 10
votants : 15

Monsieur Bruno GARNIER est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2016/10/17-1</u>	<u>CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE BRASSENS PAR L'ASSOCIATION ECOLE WING TSUN ET ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS</u>
---------------------	---

Monsieur JACQUEMIN présente la proposition de convention avec l'association « Ecole de Wing Tsun et arts martiaux traditionnels » dénommée EWTAMT concernant l'occupation de la salle Brassens.

L'association utilisera la salle Brassens le mardi soir de 20h00 à 22h30. Une participation financière de 30 € par mois sera demandée en contrepartie à l'association. (Location d'octobre 2016 à juin 2017)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de la salle Brassens avec l'association EWTAMT aux conditions ci-dessus évoquées.

oOo

<u>2016/10/17-2</u>	<u>AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS POUR L'ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR L'ECOLE</u>
---------------------	---

Madame PICCOLINI présente le devis n° 34992066 du 19/09/2016 soumis par l'UGAP, 77444 Marne-la-Vallée, pour l'achat d'un lave-vaisselle à capot MEIKO DV 80.2, pour un montant de 7 368.50 € HT soit 8 842.20 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° 34992066 du 19/09/2016 soumis par l'UGAP, 77444 Marne-la-Vallée, pour l'achat d'un lave-vaisselle à capot MEIKO DV 80.2, pour un montant de 7 368.50 € HT soit 8 842.20 € TTC.

oOo

<u>2016/10/17-3</u>	<u>DESIGNATION DU MAIRE POUR INTERVENIR A UN ACTE DE VENTE – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE</u>
---------------------	---

Considérant la vente de la parcelle AI 145,
Considérant que la création d'une servitude de passage au profit de la parcelle AI 145 sur la parcelle AI 157 est nécessaire,

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour signer l'acte de vente prévoyant notamment la servitude,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la création d'une servitude de passage permettant le passage d'un véhicule au profit de la parcelle AI 145 sur la parcelle AI 157.
- DESIGNER Monsieur le Maire pour représenter la Commune à la signature de l'acte et l'autorise à signer tout document utile relatif à la création de la servitude de passage.

oOo

<u>2016/10/17-4</u>	<u>BONS D'ACHATS POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>
---------------------	---

Comme les années passées, il est proposé d'offrir des bons d'achats aux agents communaux. Des bons d'achats seront également offerts aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'offrir un bon d'achat de 50 € à valoir dans les magasins carrefour aux agents communaux effectivement présents au moins 6 mois dans l'année. (19 bons d'achat)
- d'offrir aux conseillers municipaux un bon d'achat de 100 € à valoir dans les magasins carrefour. (9 bons d'achats)

oOo

<u>2016/10/17-5</u>	<u>CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR</u>
---------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par GRDF. Cette convention d'occupation domaniale a pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec GRDF « la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur ».

oOo

2016/10/17-6	<u>SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES OUVRAGES DE BATIMENT</u>
--------------	--

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la désignation d'un Architecte pour la réalisation des opérations de bâtiment envisagées par la commune.

La consultation a donné lieu à la conclusion d'un marché à bons de commande, conclu pour un montant d'honoraires dont le montant maximum sera inférieur à 90 000 euros HT, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder une durée globale de 4 ans.

Le choix de l'attributaire effectué par le pouvoir adjudicateur, s'est porté sur la proposition unique et conforme de **la SARL d'Architecture RHM à MONTEREAU FAULT YONNE (77130)**

Les prestations seront exécutées sur émission de bons de commande suivant les modalités ci-dessous :

Missions de base ESQ à AOR et Mission OPC :

Le montant prévisionnel des travaux sera défini à l'issue des études préliminaires.

Montant des travaux en euros HT			
	jusqu'à 100 000 €	De 100 001 à 500 000 €	supérieur à 500 000 €
Missions de base	9,8%	9,3 %	8,3 %
Missions OPC	1,8%	1,5 %	1,2%

ETUDES SPECIFIQUES : (hors missions normalisées ci-dessus)

Un montant forfaitaire par prestation sera calculé par application du montant journalier ci-après :

Montant journalier HT : 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix du pouvoir adjudicateur
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus.

oOo

La séance est levée à 19 h 40.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 28 novembre à 19 h 00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	ABSENTE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	ABSENT
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	

